



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org – cedaw@ohchr.org

REFERENCE: CEDAW/C/SP/2018/2

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux Missions permanentes des Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (la Convention) et a l'honneur de l'informer que la vingtième réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aura lieu le **7 juin 2018** à partir de 10:00 h au siège des Nations Unies à New York, à la Salle de conférence 2.

Lors de la réunion, conformément à l'article 17, paragraphes 4 et 5, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, douze membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes seront élus pour remplacer ceux dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2018. La Convention prévoit que lors de cette réunion, pour laquelle les deux tiers des États parties constituent le quorum, les personnes élues membres du Comité seront les candidats qui obtiendront le plus grand nombre de voix ainsi que la majorité absolue des voix des représentants des États parties présents et votants.

Les règles de procédure de chaque réunion exigent que les délégations présentent leurs pouvoirs au Secrétaire général avant la réunion. Un grand nombre de délégations ne fournissent pas leurs pouvoirs en temps utile et le Secrétariat continue à recevoir des pouvoirs désuets plusieurs mois après la clôture d'une réunion.

Les Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont invités à être représentés à la vingtième réunion des États parties et à communiquer au Secrétaire général les pouvoirs de ses représentants, au plus tard le **24 mai 2018**. Les originaux des pouvoirs doivent être envoyés au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à New York, Salle S-31SM2, 31^{ème} étage, Bureau du Secrétariat des Nations Unies, (Fax: 1 212 963 4097) à l'attention de M. Nenad Vasic (vasic@un.org).

L'ordre du jour de la réunion est disponible sur le site web du Comité: <https://bit.ly/2EIJUJq> sous l'intitulé CEDAW /SP/2018/1. Il sera également publié sur le site Candiweb.

4 avril 2018